

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## SAISON 2020 • 2021



### COTISATION

**MONTANT ANNUEL DES SEANCES**  
Engagement à l'année, irrévocable

Adhésion Annuelle 15€ incluse

- **1 COURS PAR SEMAINE 225€**
- **2 COURS PAR SEMAINE 414€**
- 14-18 ANS**
- **1 COURS PAR SEMAINE 192€**

Le règlement en 3 fois est une commodité pour l'adhérent(e) et non un engagement par trimestre.

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Sexe F  M

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. Fixe \_\_\_\_\_ Mobile \_\_\_\_\_

E-mail (lisible SVP) \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

- Renouvellement  
 Nouvel Adhérent ►  Relation  Web  Autre \_\_\_\_\_

#### Fournir obligatoirement:

La lettre de décharge figurant au verso dûment signée, ainsi qu'un certificat médical.

- Je certifie avoir souscrit une assurance personnelle «Risques Corporels» et «Responsabilité Civile». En fournir une copie afin de valider votre inscription.

REPRISE des SEANCES le 15 septembre 2020

### SEANCES Hors congés scolaires Fin des cours le 10 juin 2021

COCHER le ou les séances de votre choix

	MARDI	MERCREDI	JEUDI
9 h 00 - 10 h 15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <b>MAGNY</b> Gymnase JEAN ZAY
10 h 00 - 11 h 15	<input type="checkbox"/> <b>MAGNY</b> Gymnase JEAN ZAY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 h 30 - 11 h 45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <b>NOUVEAU</b> <b>ST-GERVAIS</b> SALLE COMMUNALE	<input type="checkbox"/> <b>MAGNY</b> Gymnase JEAN ZAY
18 h 30 - 19 h 45	<input type="checkbox"/> <b>MAGNY</b> Gymnase JEAN ZAY	<input type="checkbox"/> <b>MAGNY</b> SALLE ANNEXE	<input type="checkbox"/> <b>MAGNY</b> Gymnase JEAN ZAY
20 h 00 - 21 h 15	<input type="checkbox"/> <b>MAGNY</b> Gymnase JEAN ZAY	<input type="checkbox"/> <b>MAGNY</b> SALLE ANNEXE	<input type="checkbox"/> <b>MAGNY</b> Gymnase JEAN ZAY

Adresses, voir au Verso.

Les horaires et/ou le lieu des séances peuvent être modifiés ou annulés en fonction d'impératifs majeurs.

### REGLEMENT

FORMULES	Règlement en 1 versement (chèque ou virement)	Règlement en 3 chèques encaissés en oct.-nov.-déc./2020
<b>1 COURS PAR SEMAINE</b>	<input type="checkbox"/> 225€	<input type="checkbox"/> 3 X 75€
<b>2 COURS PAR SEMAINE</b>	<input type="checkbox"/> 414€	<input type="checkbox"/> 3 X 138€
<b>1 COURS PAR SEMAINE</b>	<input type="checkbox"/> 192€ <b>14-18 ANS</b>	<input type="checkbox"/> 3 X 64€ <b>14-18 ANS</b>

Le règlement en 3 fois est une commodité pour l'adhérent(e) et non un engagement par trimestre.

#### MODE DE REGLEMENT

- Chèque à **L'ORDRE DE YOGA EN VEXIN** - Banque et n° Chèque \_\_\_\_\_  
 Virement à YOGA EN VEXIN : CA-IBAN: FR76 1820 6000 3837 7230 8800 131 - swift: AGRIFRPP882  
 Date du virement: \_\_\_\_\_ Montant: \_\_\_\_\_  
 Autre \_\_\_\_\_

FAIT À MAGNY EN VEXIN **Signature** précédée de la mention : «lu et accepté»  
 le \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS

### LIEUX DE PRATIQUE

Magny-en-Vexin : •Gymnase Jean Zay : Rue Molière.  
•Salle Annexe - Salle des Fêtes au 1er étage : Boulevard Dailly.  
Saint-Gervais : •Salle Communale : 10 rue des Garennes.

### REGLES GENERALES

- Eviter les retards pour le respect du professeur et des participants.
- Eteindre son téléphone portable pendant les séances.
- Ne pas changer de cours, sauf dérogation spéciale.
- Informez Yoga en Vexin de tout changement de coordonnées.
- Chaque adhérent conserve la responsabilité de ses objets personnels, l'association Yoga en Vexin ne peut être tenue pour responsable de leur vol ou de leur dégradation.
- Toute dégradation, dommage des lieux de pratique et perte et vol des biens de ces lieux engage la responsabilité de son auteur.
- L'adhérent s'engage à lire et à respecter les règles et Règlements Intérieurs des différents lieux de pratiques.

### REGLES SANITAIRES

- APPLIQUER LES REGLES SANITAIRES EN VIGUEUR AU MOMENT DES SEANCES.
- Respecter le protocole sanitaire de Yoga en Vexin (joint).
- Venir avec son tapis et son coussin personnels.

## RENSEIGNEMENTS

**Touria Cadet**  
**06 84 06 27 93**  
contact@yoga-en-vexin.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser auprès de l'Association.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des statuts (et du règlement intérieur, le cas échéant) et en accepter toutes les dispositions.

Association Yoga en Vexin n° 53864216600036

## DECHARGE

### LETTRE DE DECHARGE RELATIVE A LA PRATIQUE DU YOGA

Je soussigné(e) :

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Déclare ce qui suit :

Je déclare être adhérent(e) à l'Association Yoga en Vexin.

Je déclare en outre avoir été informé(e) de l'obligation qui m'était faite de fournir un certificat médical obligatoire attestant mon aptitude à la pratique du Yoga.

En l'absence de ce certificat, je décharge et libère de toute responsabilité l'Association Yoga en Vexin, le Président, les membres du Bureau et le professeur de yoga, en cas d'accident ou dommages, de quelque nature que ce soit, sans aucune exception.

Je déclare n'avoir, à ma connaissance, aucune contre-indication à la pratique du Yoga.

J'ai lu attentivement la présente décharge et la signe en connaissance de cause.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature